

Combattre le national-populisme en Europe

1^{er} Mai 2002

La France manifeste



© François Régis Aubert

Dossier
(pages 6 à 10)

Lire aussi dans ce numéro

- | | | | |
|---|--------|-----------------------------------|---------|
| ■ Avis de tempête politico-législative | page 2 | ■ Une nouvelle exposition du Mrap | page 11 |
| ■ Vietnam : Les enfants de la dioxine | page 4 | ■ Du côté de Perpignan | page 12 |
| ■ Édito : Plainte contre Oriana Fallaci | page 5 | ■ Échos et agenda | page 12 |

Avis de tempête politico-législative

Les nouvelles lois sur la Sécurité intérieure et sur la Justice sonnent le glas des libertés et de l'égalité des droits. Synthèse et commentaires, Bernadette Hétiér.

LES LOIS d'Orientation et de Programmation sur la Sécurité Intérieure (LOPSI) et sur la Justice (LOPJU), examinées en procédure d'urgence lors de la session extraordinaire d'été, ont été adoptées par le Parlement les 31 juillet et 3 août derniers. Lors des débats auxquels elles ont donné lieu, les parlementaires sont souvent allés par voie d'amendement bien au-delà des projets gouvernementaux, en particulier sur la Justice, souvent contre les avis de l'UDF et face à une opposition en total porte-à-faux.

I — La Loi d'Orientation et de Programmation sur la Sécurité Intérieure (LOPSI)

Le texte porté par Nicolas Sarkozy, ministre chargé de la Sécurité intérieure, comporte six articles renvoyant à deux annexes (orientations et financement) et annonce une série de lois et décrets pour les années à venir. Sont abordés, entre autres, la simplification des marchés publics de la police et de la gendarmerie, la levée du secret dans la lutte contre les activités économiques illicites, les entreprises de collecte de fonds et l'évaluation des objectifs de performance (qui pousse à « faire du chiffre » lorsque les perspectives de carrière en dépendent). L'annexe II traite de la programmation financière 2003-2007 d'un budget record de 5,6 milliards d'euros pour la seule répression, avec 13 500 nouveaux emplois dans la police et la gendarmerie. « Donner aux forces de sécurité intérieure les moyens matériels de l'efficacité » comprend en particulier le développement des technologies nouvelles « dans le domaine de la maîtrise du flux migratoires ».

L'Annexe I, cœur même du projet gouvernemental (« La sécurité est un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives »), énonce les « orientations de la politique de sécurité intérieure », dans la continuité évidente de celles de Villepinte (1997) puis de la Loi sur la Sécurité Quotidienne (LSQ) d'octobre 2001 et du début de réforme de la loi sur la présomption d'innocence de janvier 2002. Le Conseil de sécurité intérieure est désormais présidé par le président de la République. L'augmentation de 40 % de la délinquance constatée entre 1981 et 2001 et la montée

des violences contre les personnes sont rapportés au basculement de nouvelles catégories de population dans la délinquance, à la « multiplication des zones de non-droit », à la « montée de la délinquance des mineurs » et au « développement du trafic de drogues ». Derrière l'intention affirmée d'adapter les modalités d'action « aux attentes spécifiques de la population », se profilent les perspectives de surenchères à venir.

Nombre de mesures font peser de lourdes menaces sur les droits et libertés individuels : recours à la vidéo-surveillance dans les « zones sensibles » (terme consacré pour les cités et banlieues) qui met en péril le droit fondamental d'aller et de venir ainsi que le droit à la protection de la vie privée ; répression contre les étrangers : augmenter le taux de reconduites (notamment par l'allongement de la rétention et des départs « groupés » déjà annoncés, éloigner « systématiquement » et priver « définitivement » de titre de séjour les prostitué(e)s (victimes du trafic d'être humains transformés en coupables) ainsi que ceux impliqués dans le trafic de drogues. Que deviendront les protections déjà très relatives, contre la « double peine » qui frappe des centaines de personnes dont la vie privée, les attaches familiales se trouvent en France ? De plus, la porte est d'emblée fermée à tout débat public sur la dépénalisation de l'usage de certaines substances, au moment même où le très peu laxiste Premier ministre britannique, Tony Blair, vient de franchir le pas en déclassant le cannabis.

Le texte prévoit de faciliter les expulsions de gens du voyage stationnés sur la propriété d'autrui, conséquence pourtant directe de la non-application de la loi Besson en matière d'aires de stationnement, ainsi que l'éventuelle « confiscation des véhicules ayant servi à commettre l'infraction », ce qui aggrave à tous égards le problème. Le concept de « lutte contre la délinquance itinérante » entretient aussi l'amalgame entre « gens du voyage », français souvent depuis plusieurs siècles, et Roms sédentarisés d'Europe de l'est, fuyant discriminations et persécutions en Roumanie, Slovaquie, Hongrie, République tchèque... (tous pays candidats à l'UE). Demandeurs d'asile le plus souvent déboutés en Europe de l'ouest, ces familles sans papiers n'ont d'autre perspective que des campements de fortune, recréant des bidonvilles

que l'on espérait à jamais disparus. Les nouveaux Groupes d'Intervention Régionaux (GIR) seront chargés non seulement de lutter contre l'économie souterraine mais également contre l'immigration clandestine et la délinquance économique des gens du voyage.

Autres objectifs : la « mendicité agressive » (la mendicité n'est plus pénalisée depuis 1994), les « regroupements dans les parties communes des immeubles » (déjà ciblés par la LSQ alors que les jeunes des cités se voient priver de locaux associatifs), le « défaut de permis de conduire », le « refus d'obtempérer » (légitimation anticipée des poursuites croissantes de jeunes pour « outrage » et « rébellion »), l'aggravation annoncée des sanctions (actuellement six mois d'emprisonnement et 7 622,45 euros d'amende) contre les parents désignés « coupables » de l'absentéisme scolaire de leurs enfants. L'éclatement familial provoqué par toute incarcération et la privation de solidarité nationale à l'égard des familles les plus précarisées ne sauraient répondre à « l'intérêt supérieur de l'enfant » ni traiter les causes profondes de cet absentéisme qui débouche souvent sur une déscolarisation par l'école elle-même, sous la forme de l'exclusion scolaire, source majeure de violences graves dans et autour de l'école.

Malgré quelques mentions de « prévention » (architecture/urbanisme, organes locaux et départementaux), nulle trace d'analyse des causes historiques et sociales des comportements déviants et violents, de mesures de lutte en amont de l'entrée en délinquance, de besoins de l'école et de l'éducation ou encore d'annonce d'actions sociales à la mesure de la gravité des problèmes. Ce qui ne fait guère exception dans le paysage politique européen où l'incapacité de traiter au fond les causes de la marginalisation sociale et politique des dernières décennies, a fait désigner à la vindicte collective de nouvelles classes dangereuses, parmi les plus pauvres. Au premier rang desquelles, en France, les « mineurs délinquants » — tout le monde aura reconnu les « sauvages » des banlieues et de l'immigration — victimes de discriminations insidieuses, persistantes et multiples. Il s'agirait donc d'imposer aux jeunes des « zones sensibles » l'exercice de « devoirs » de civilité et de citoyenneté (y compris sous forme de « stages d'éducation civique »), sans leur assurer le bénéfice effectif des « droits » fondamentaux garantis par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) ni de l'égalité des droits républicains.

C'est essentiellement contre ces jeunes que le ministre de l'Intérieur a lancé les foudres sécuritaires et judiciaires, sans craindre d'empiéter sur le terrain du ministre de la Justice :

étrange confusion de compétences qui n'a d'égale que la volonté de délocalisation d'une salle d'audience en « zone d'attente ».

II — La Loi d'Orientation et de Programmation sur la Justice (LOPJU)

La Loi sur la Justice (44 articles), présentée par le ministre Dominique Perben mérite une attention particulière quant à la nouvelle juridiction de proximité, la réforme du droit pénal des mineurs, la « simplification » de la procédure pénale ou le fonctionnement des établissements pénitentiaires.

□ **Les « juges de proximité »** : non professionnels vacataires (comme le sont déjà les « délégués du procureur »), sans statut et sans garantie d'indépendance — doublons dévalorisés des juges d'instance qui, comble du paradoxe, seraient amenés à les « remplacer » en cas d'absence ou de sous-effectifs — ils devront rendre une justice au rabais pour des citoyens de seconde catégorie. Ils pourront même connaître des contraventions de 1^{ère} à 4^{ème} catégorie des mineurs de 13 à 18 ans, actuellement du ressort de la juridiction des enfants.

□ **La Justice des mineurs** : il a été accompli un véritable renversement de la logique de l'ordonnance du 2 février 1945 qui, en matière de justice des mineurs, donnait la primauté à l'éducatif sur le répressif, tout mineur dangereux étant d'abord un mineur en danger qui a le droit d'être protégé. Une schizophrénie politico-sécuritaire s'est installée entre la protection des mineurs par un renforcement de la présence nocturne des brigades des mineurs (LOPSI) et l'intensification de la répression à leur encontre (LOPJU).

► Pour les mineurs âgés d'au moins 10 ans, il est institué des « sanctions éducatives » (confiscation d'objets, interdiction de paraître

en certains lieux autres que la résidence habituelle, interdiction de contacts, mesures d'aide ou de réparation, obligation de stage de formation civique ou, en cas de non-respect, placement en institution, liberté surveillée...). Pour ceux âgés de 10 à 13 ans, les conditions de leur « retenue » par la police sont moins encadrées.

► Les mineurs de 13 à 18 ans pourront, dans certaines conditions, être placés sous contrôle judiciaire et/ou en « centre éducatif fermé » ainsi qu'en « détention provisoire » : ceux de moins de 16 ans, notamment s'ils encourent une peine criminelle, et ceux de 16 à 18 ans, s'ils encourent une peine correctionnelle d'au moins trois ans. Il s'agit là d'une véritable généralisation de la détention provisoire qui devrait être effectuée dans des établissements spécialisés pour mineurs mais, en l'attente de leur création, dans un quartier spécial de maisons d'arrêt pour adultes, dont on connaît les conditions d'insalubrité, de promiscuité et de dangerosité physique et morale pour les jeunes.

► La « procédure de jugement à délai rapproché » (entre 10 jours et un mois) pourra être appliquée aux mineurs de 16 à 18 ans si la peine encourue est de 3 ans en flagrance ou, sinon, d'au moins 5 ans ainsi qu'à ceux âgés de 13 à 16 ans si la peine encourue est de 5 à 7 ans. Ce rapprochement de la comparution immédiate des adultes constitue la négation même du temps éducatif postulé par l'ordonnance de 1945.

► Les mineurs sont placés en centres éducatifs fermés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis avec mise à l'épreuve. La violation de leurs obligations peut entraîner leur mise en détention provisoire ou leur emprisonnement. C'est sur amendement parlementaire qu'en cas de placement dans un tel centre, « les allocations familiales sont suspendues, sauf décisions du juge des enfants lorsque la famille participe à la prise en charge morale et matérielle de l'enfant ou en vue de faciliter le retour de l'enfant dans son foyer ». De même pour les représentants légaux d'un mineur ne déférant pas à une convocation de justice : ils peuvent être condamnés à une amende civile pouvant atteindre 3 750 euros.

► C'est aussi sur amendement parlementaire qu'a également été rétabli un article 34 de l'ordonnance du 2 février 1945 prévoyant que « les députés et sénateurs sont autorisés à visiter à tout moment les établissements publics ou privés de leur département accueillant des mineurs délinquants ». On voudrait croire, à cet égard, qu'il subsiste au sein des assemblées un peu de cette humanité qui avait accompagné les travaux des commissions de l'Assemblée et du Sénat sur les prisons.

□ **La simplification de la procédure pénale** : d'autres dispositions générales, sous couvert de simplification, rallongent les délais de la détention provisoire renversant l'effort d'adéquation, par la loi sur la présomption d'innocence, du droit français aux exigences de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et créent le « référé-détention » qui permettra au ministère public de s'opposer aux mises en liberté provisoire. La procédure de comparution immédiate, justice au rabais s'il en est, connaîtra une véritable explosion puisqu'elle s'appliquera, sur la base de dossiers des plus sommaires, aux délits encourant des peines « au moins égales à 2 ans ou à 6 mois en cas de flagrance », c'est-à-dire à la majorité des délits commis. Le nouvel article 28 bis crée, sur amendement parlementaire, le concept élargi d'outrage à « personne chargée d'une mission de service public » au sein ou aux abords d'un établissement scolaire, passible de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende, alors même que le code pénal comporte déjà des possibilités de poursuites.

□ **Le fonctionnement des établissements pénitentiaires** : particulièrement inquiétantes sont les intentions exprimées par le ministre de la Justice en matière de répartition des condamnés entre les établissements existants. Supprimant l'affectation obligatoire en « centres de détention », au régime plus ouvert, pour les personnes devant purger des peines ou reliquats de peines inférieures à cinq ans, la loi maintient deux catégories de prisons, les maisons d'arrêt et les établissements pour peines au sein desquels la répartition des détenus, qui sera précisée « par simple décret », se fera « sur la base de critères liés à leur éventuelle dangerosité et à leur personnalité et non plus du seul quantum de leur peine ». Ce qui dessine un retour à des quartiers de haute sécurité, honnis de tout le personnel pénitentiaire parce que dangereux et ingérables, ainsi qu'une affectation discrétionnaire au faciès.

Le gouvernement, ayant fait sien le principe cher au ministre chargé de la Sécurité, qui veut que « la répression est la meilleure des préventions », a délibérément choisi la voie de la criminalisation et de la stigmatisation des plus pauvres, victimes d'inégalités sociales et de discriminations contre lesquelles aucune guerre à ce jour n'a été lancée. C'est l'avenir de la société française, et d'ailleurs de toutes les sociétés européennes, qui est également mis en jeu dans les nouvelles dérives droitières et sécuritaires que connaît l'Union Européenne. Plus dure sera l'injustice, plus sévères seront les révoltes. ♦

Les enfants de la dioxine

Plusieurs dizaines d'années après l'épandage par l'armée des Etats-Unis de produits toxiques dont l'agent dit orange contenant de la dioxine, des centaines de milliers de Vietnamiens continuent à en subir de très graves conséquences. Rappel des faits avec Schofield Coryell.

AU VIETNAM, les conséquences de la guerre chimique menée par les Etats-Unis « sont toujours visibles », explique Mme Nguyen Xuan Phuong, une Vietnamiennne d'une cinquantaine d'années, responsable en France d'un projet d'aide aux enfants victimes des produits toxiques largués sur les forêts et les champs. « Partout, on voit dans les rues des gens mutilés – sans jambes, sans bras, aveugles, des corps tordus. Ces problèmes sont en grande partie liés à l'effet des produits toxiques utilisés contre le Vietnam dans une opération militaire souvent qualifiée de "plus grande guerre écolo-

gique de l'histoire de l'humanité". »

Le but stratégique de ces opérations de « défoliage » était de priver les guérillas vietnamiennes de leurs sources de nourriture et de protéger les envahisseurs américains contre leurs attaques. C'est pourquoi les épandages énormes de ces poisons ont été concentrés dans les zones autour des bases américaines et des aérodromes ainsi qu'à proximité des routes terrestres et fluviales. Une des cibles principales a été la fameuse « piste Ho-Chi-Minh » par laquelle munitions et armes ont été régulièrement acheminées du Nord vers le Sud du Vietnam.

Un organisme officiel situé A Ho-Chi-Minh Ville (ex Saigon) a créé en octobre 1980 une commission pour étudier les effets de la guerre chimique. Dans un rapport détaillé, elle a pu identifier toute une série de maladies et de symptômes provoqués par ces herbicides qui détruisent des plantes mais aussi la vie et la santé des gens, en provoquant notamment : cancer des poumons et de la prostate, maladies de la peau, du cerveau et du système nerveux, maladies des systèmes respiratoires et circulatoire en général, cécité, naissances anormales et diverses anomalies.

Selon un rapport émis par la Croix Rouge Vietnamiennne, nombre de ces maladies sont dues à l'action chimique d'un produit extrêmement toxique, « l'agent orange », ainsi appelé parce que l'armée américaine l'avait stocké dans des tonneaux marqués en orange. Cet agent doit ses effets destructeurs en grande partie à son composant principal, la dioxine, un produit toxique parmi les plus puissants que l'on connaisse, qui perturbe les fonctions hormonales, immunitaires et reproductives de l'organisme. Les opérations de guerre chimique – dont le feu vert a été donné par le Président Kennedy en 1961 – ont été progressivement intensifiées pendant toute la première partie des années soixante, jusqu'à atteindre leur zénith en 1969, avant de diminuer et cesser en 1971, à la suite de nombreuses protestations dans le monde et aux Etats-Unis même de la part des scientifiques, d'un certain nombre de parlementaires et surtout des anciens combattants américains.

Selon les estimations de la CICV (Combined Intelligence Center for Vietnam), après cinq ans d'épandages constants, l'agent orange largué par avions et hélicoptères a détruit les récoltes qui auraient pu nourrir 345 000 personnes pendant une année. Un cinquième des forêts vietnamiennes a été détruit selon l'Unesco. Les herbicides utilisés dans ces offensives chimiques ont été, pour l'essentiel, fournis à l'armée américaine par quelques grosses entreprises, avec en tête le Dow Chemical – l'une des plus puissantes entreprises de ce type aux Etats-Unis – suivies entre autres de Thompson, Diamond, Monsanto, Hercules, Uniroyal. C'est contre ces firmes, et non pas contre le gouvernement américain, que plus tard, en 1984, des organisations d'anciens combattants américains ont décidé d'entamer des poursuites judiciaires afin de réclamer et obtenir des indemnités en guise de compensation financière pour les maladies qu'ils avaient contractées à la suite de leur exposition à l'agent orange. En effet, la législation américaine interdit formellement des procès contre le gouvernement pour des actes commis au cours d'opérations militaires. Après beaucoup d'hésitations et d'atermoiements, les Etats-Unis ont fini par reconnaître

l'existence d'un lien entre l'agent orange et les symptômes dont souffrent les anciens combattants américains : cécité, diabète, cancer de la prostate et des poumons, malformation des bras et des jambes...

En mai 1984, juste avant l'ouverture du procès intenté aux firmes mises en accusation, celles-ci décidaient de s'engager dans un règlement à l'amiable en versant 180 millions de dollars sur un compte en banque qui deviendrait un fonds de compensation pour les anciens combattants souffrant des effets de la dioxine. Sur 68 000 plaignants, près de 40 000 ont obtenu des indemnités selon la gravité de leur condition. Plus récemment, l'hebdomadaire progressiste *The Nation* saluait avec enthousiasme une nouvelle décision judiciaire ouvrant la possibilité aux anciens combattants de réclamer des indemnités, y compris pour des symptômes apparus après 1984. Par contre, aucune des centaines de milliers de victimes vietnamiennes n'a reçu un centime d'indemnisation.

C'est dire tout l'intérêt du projet « Vietnam, les enfants de la dioxine » que Madame Phuong a mis sur pied à Paris en liaison avec les autorités vietnamiennes, à l'initiative de Mme Nguyen Thi Binh, vice-présidente du Vietnam, lors de sa visite à Paris au mois de mai 2001. Parmi les activités lancées par ce nouvel organisme figure, par exemple, un système de parrainage par lequel on peut, à titre

individuel, consacrer une certaine somme – selon ses moyens et ses motivations – au maintien physique et moral d'une famille vietnamienne touchée par la guerre chimique. Cette association recueille également des fonds en vue de financer la création de centres médicaux pour le traitement des maladies provoquées par l'agent orange, ainsi que pour effectuer des recherches en vue de mieux en comprendre la nature et mettre au point des moyens pour guérir. ♦

Boomerang !

De façon significative, mais paradoxale, les possibilités d'action juridique pour les anciens soldats américains ont été particulièrement renforcées par l'intervention de l'Amiral Elmo Zumwalt, celui-là même qui avait donné l'ordre aux forces navales des Etats-Unis au Vietnam de recourir sur une grande échelle à l'agent orange. Après avoir observé l'efficacité militaire de cet agent toxique, l'Amiral a dû constater, avec consternation, les effets du poison sur ses propres troupes, entre 1968 et 1971. De plus, le fils de son propre fils, le capitaine Elmo Zumwalt, est né avec des graves déficiences physiques et mentales. Le capitaine lui-même est mort très jeune d'un cancer dû à l'agent orange.

Comités locaux Contre les discriminations racistes

DANS le cadre de la campagne contre les discriminations, une convention signée entre l'Etat et le Mrap national a permis aux comités qui le souhaitaient de monter des projets et d'accéder ainsi à un « coup de pouce » financier. Les actions envisagées devaient répondre aux objectifs suivants : – favoriser les témoignages libres des victimes et témoins de discriminations ; – assister les victimes ; – faire reconnaître le caractère non seulement illégal, mais aussi illégitime de toutes les formes de discriminations racistes, « ethnistes » ou xénophobes ; – élaborer des réponses visant à corriger et/ou à faire sanctionner ces discriminations directes ou indirectes ; – faire des propositions allant dans le sens d'une éventuelle amélioration du dispositif public actuel de lutte contre les discriminations.

Le CL de Rouen a été le premier à adhérer à cette convention. La fédération du Nord-Pas-de-Calais a suivi son exemple le mois suivant, la fédération des Landes et le CL de Montpellier en juin, la fédération des Pyrénées-

Orientales en août et les CL de Grenoble et de Toulouse respectivement en septembre et décembre 2001.

Au début de l'année 2002, ce sont les comités de Saint-Etienne, Troyes, Dijon, les fédérations de Paris et des Bouches-du-Rhône qui ont rejoint les signataires, puis en juillet dernier ce fut le tour du Tarn et la Moselle. La fédération du Tarn comme celle de la Moselle tiennent des permanences depuis de nombreuses années, directement ou par le biais des comités locaux – Albi, Castres, Lavaur, Gaillac pour le Tarn – Metz, Saint-Avold et Sarreguemines pour la Moselle – mais cette subvention de 7 622 euros leur permettra notamment de s'équiper en matériel, ce qui n'est pas superflu. Jusqu'à présent, exceptée celle de Metz, les permanences ne disposaient ni d'ordinateur ni de fax, ni même de répondeur téléphonique ! Les conditions de travail étaient difficiles et la communication avec le public réduite. L'acharnement des militants est enfin récompensé. ♦

Malika Id Salah

Le témoignage de Nguyen Xuan Phuong



L'association « Vietnam, les enfants de la dioxine » a pour ambition de venir en aide aux enfants victimes de l'agent orange et à leurs parents en s'appuyant sur plusieurs programmes : le parrainage des enfants, le prêt aux familles, la prise en charge des opérations chirurgicales et des soins médicaux, le recueil des témoignages, la mise en place d'une coopération franco-vietnamienne... Mme Nguyen Xuan Phuong qui coordonne ces activités en France témoigne : « il y a beaucoup de familles et d'enfants à aider matériellement mais aussi psychologiquement et moralement afin qu'elles puissent se réapproprier leur vie, se réparer, reprendre confiance. »

Mme Phuong nous a fait parvenir une série de photographies représentant des enfants de tous âges atteints de maladies et de difformités telles que nous n'avons pu les reproduire craignant de pécher par voyeurisme et surtout d'atteinte (involontaire) à leur dignité d'être humains. Pour en savoir plus sur l'action de l'association et sur l'ampleur du mal trou-

veront ci-dessous les coordonnées et quelques repères.

→ **Adresses de l'association.** Siège social : 11 rue Truillot, Bat. A3, appt. 83, 94200 Ivry. La correspondance est à adresser au Secrétariat : 7 square Dunois, appt. 1021, 75013 Paris. Tél (après-midi) 01 40 56 72 06 Fax : 01 40 56 74 85.

→ **Subventions obtenues.** Dotation du ministère français des Affaires étrangères dans le cadre de la dotation de solidarité Nord-Sud de l'Agence des micro-projets mise en place par la Guilde européenne du Raid. Subvention de l'association Talents et partage. Subvention du Lion's Club.

→ **Prochaine manifestation.** Dîner au profit de l'association organisée par la Délégation Rhône-Alpes le vendredi 29 novembre 2002. Contact : Mme Gaillard, 3 rue des Pépinières 69005 Lyon Tél : 04 78 36 07 12.

→ **Bilan à l'issue d'une année de fonctionnement.** 102 enfants parrainés, projet de prise en charge globales de deux communes situées sur la piste Ho-Chi-Minh dans le district d'A Luoi encore très contaminé par les défoliants.

Après une procédure juridique d'urgence (référé) engagée le 21 juin 2002 par notre mouvement, la justice française va s'intéresser au fond du livre « *La rage et l'orgueil* » d'Oriana Fallaci. Ce brûlot islamophobe, écrit en réaction aux événements du 11 septembre, de la première à la dernière ligne, salit. Il n'a rien à voir avec les dérives intégristes. Il rend coupables et comptables des monstrueuses exactions du 11 septembre tous les musulmans de la planète. L'auteur les réduit vulgairement à une bande de fanatiques hideux, violents, incultes. La provocation, la haine le disputent à l'ignorance et au mépris. Son délire est raciste – « *les fils d'Allah se multiplient comme des rats* », « *qu'ils passent leur temps le dimanche en l'air à prier cinq fois par jour* » – et sans retenue – « *il y a quelque chose chez les hommes arabes qui dégoûtent les femmes de bon goût* » !

Demander le retrait d'un livre, la condamnation de son auteur, poursuivre un éditeur, n'est pas sans poser un problème de conscience pour tous ceux et celles qui sont attachés à la protection et la défense des libertés individuelles ou collectives. Mais en la circonstance, sans scrupule, trois raisons essentielles ont motivé notre attitude :

1°) Nous avons estimé qu'il était du devoir d'une organisation antiraciste de saisir (comme en toute circonstance) la justice dès lors qu'un écrit raciste est rendu public ; il en va du respect de la dignité de tous ceux et celles qui sont insultés. L'égalité dans le respect de toute dignité ne se négocie ni se hiérarchise.

2°) Se taire, c'est rendre banale et acceptable l'incitation à la violence raciste contre tous les musulmans.

3°) L'Histoire nous a enseigné à quel crime monstrueux, la propagande raciste légitimée peut conduire. Nous savons par ailleurs trop comment un discours raciste structure les comportements pour le passage à l'acte...

Le 9 octobre, la justice devra se prononcer. Nous attendons une condamnation pour laver l'affront fait à tous les musulmans blessés par ce sermon de haine, et à tous ceux attachés au respect de la dignité humaine. Le 9 octobre, en ce trentième anniversaire de la loi contre le racisme, la justice dira si l'islamophobie est une opinion ou un délit ; elle infirmera ou elle confirmera l'utilité de notre législation.

Moulood Aounit

Le séisme français : et après ?

La mobilisation exceptionnelle qui a succédé au premier tour de l'élection présidentielle est (trop) vite retombée. Rappel des faits et perspectives, Isabelle Sirot.

LE 21 AVRIL a été un choc. Peu de gens avaient envisagé la présence au second tour de l'élection présidentielle d'un candidat d'extrême droite. Cette défaite, qui fut avant tout celle du candidat socialiste, donna 19,2 % de voix aux deux candidats nationalistes xénophobes et racistes. Les réactions et mobilisations pour limiter le nombre de voix au second tour furent nombreuses et de tous horizons. L'ampleur des manifestations laissait présager l'émergence d'une nouvelle génération plus citoyenne, plus militante. Les partis politiques comme les associations y ont cru et ont bénéficié un certain temps de cette vague. Après le second tour, le danger écarté, la mobilisation est retombée.

Le taux d'abstention aux élections législatives est significatif. Près de 40 % des électeurs inscrits ne se sont pas déplacés lors du second tour des législatives, moins de deux mois après cette victoire de l'extrême droite. Bien sûr le mode de scrutin ne laissait pas présager un danger réel, mais le désintérêt pour la politique est flagrant. Malheureusement l'abstentionnisme profite toujours au vote extrémiste. Le nombre d'électeurs de M. Le Pen a progressé de 400 000 voix entre les élections présidentielles de 1995 et celles de 2002 mais le taux d'abstention a fait monter le résultat en pourcentage. (Le score du FN était de 12,5% si l'on compte les votants

et non les inscrits). Les électeurs qui votent pour l'extrême droite se rendent plus volontiers aux urnes.

On sait bien que dans l'électorat de Le Pen seul un faible pourcentage de personnes est réellement fasciste. Qu'est-ce qui motive les autres ? Est-ce réellement un vote sanction ou un vote d'adhésion ? Cela ne change pas le problème. Une étude, réalisée par Véronique Le Goaziou (1), montre que les électeurs connaissent les thèses du FN, qu'ils en perçoivent les dérives et les dangers mais qu'ils sont prêts à prendre le risque. Au premier tour de l'élection présidentielle, près de 5 millions de personnes ont pris ce risque (sans compter les voix du MNR).

Au moment où le parti était au niveau le plus bas des forces militantes, Le Pen n'a pas eu besoin de faire campagne, les autres partis reprenaient ses thèmes de prédilection ; il a d'ailleurs affirmé : « *tout le monde parle comme moi, je suis normalisé* ». Les partis politiques rendent légitimement les discours de l'extrême droite. Voilà plus de quinze ans que M. Le Pen essaie de nous faire croire que la France est un pays où règne un climat d'insécurité. L'extrême droite a, de tout temps, cultivé la peur. Repris à des fins électorales, ce thème a été le cœur de la campagne présidentielle. Le matraquage médiatique, sans discernement, a réduit tous les problèmes en un seul. Aujourd'hui, la préoccupation principale

des Français, selon les sondages, est l'insécurité, même dans des villages tranquilles. Réduire la délinquance fait partie des grands objectifs du gouvernement Raffarin. A grand coup de renforts médiatiques, M. Sarkozy crée les groupes d'intervention régionaux (GIR), envoi des cars de CRS dans les banlieues, stigmatise une partie de la population : les jeunes des cités, souvent issus de l'immigration. Le Pen n'a pas besoin de s'exprimer, l'image stéréotypée est créée. Son discours est « justifié », « crédibilisé ». Dans ce contexte, la lutte contre l'extrême droite passe aussi par le soutien aux personnes qui subissent des répressions policières aveugles. La commission du Mrap de lutte contre l'extrême droite s'est réanimée après le 21 avril. Elle travaille actuellement sur deux thèmes : le discours de l'extrême droite (comment s'adresser à l'électorat ?) et l'extrême droite en Europe. L'électorat FN ne représente pas un groupe homogène mais aller à sa rencontre pourrait peut être permettre d'élaborer un discours plus efficace que le discours antiraciste classique. Aussi, ce groupe de travail, à partir du terrain, cherche à construire une argumentation à destination de ces électeurs.

Connaître, comparer, combattre

En Europe, la progression de l'extrême droite est inquiétante. Plusieurs pays sont dirigés par des gouvernements de coalition (l'Autriche, l'Italie et tout récemment les Pays-Bas). Au Danemark, le parlement ne peut prendre de décision sans l'aval du parti du peuple danois.

Les manifestations du 1^{er} Mai dernier ont rassemblé des centaines de milliers de personnes. Vues du cortège du Mrap à Paris (ci-contre et page suivante)



© François-Régis Aubert

nois. Même si ces partis ne prônent pas tous les mêmes idéologies, ils demeurent des partis d'extrême droite ou de droite extrême. La commission fait actuellement un travail pays par pays et élabore des fiches. En septembre, les premières fiches (Pays-Bas, Allemagne, Suisse, Belgique et Autriche) seront disponibles, les autres un peu plus tard. Cette étude nous permettra par la suite de réaliser des fiches transversales, par thème, et de comparer ces partis. Heureusement, pour l'instant, les divergences de vue nous ont préservés d'une éventuelle alliance entre eux. Mais si ces partis parvenaient à s'entendre, les prochaines échéances électorales européennes en 2004 pourraient aussi nous réserver de mauvaises surprises.

Même si son ascension électorale s'est terminée le 5 mai dernier, le FN sort grandi de ces dernières élections : plus riche, il va pouvoir recommencer son travail de terrain avec l'afflux de nouveaux militants. Le rôle des comités locaux du Mrap, avec d'autres, sera primordial pour limiter son extension. Les prochaines élections en France sont les régionales en 2004. La droite au niveau national refuse de pactiser avec l'extrême droite mais au niveau local les ambitions personnelles sont plus prégnantes. Rappelons-nous qu'en 1998 des alliances entre la droite et le FN ont vu le jour dans quatre régions. Demain, une présidence de région dans le sud, notamment dans la région PACA, n'est pas à exclure.

Nous pensions le FN affaibli par la scission, nous avons vu qu'il n'en était rien. Inexorablement, nous devons toujours nous battre contre ces partis et leurs idéologies qui ne cesseront de polluer la société. L'extrême droite mise sur le long terme. Pour eux une victoire est un encouragement vers la conquête du pouvoir, un échec est une contingence. ♦

(1) « Le rapport à l'autre chez l'électeur FN en banlieue populaire », in « Les Croisés de la société fermée », sous la direction de Pascal Perrineau, Ed. de l'Aube, 2001

L'Europe des populismes

Bien que le « populisme » puisse être considéré comme « un concept vide, donc comme mode pour placer sous la même rubrique des tendances politiques souvent fort diverses », les courants ultra-nationalistes qui ont connu ces dernières années des succès électoraux importants dans de nombreux pays d'Europe partagent un socle commun : ils expriment les symptômes d'une crise identitaire et institutionnelle des systèmes démocratiques ; ils fédèrent toutes sortes de peurs, dont celle de l'avenir ; ils jouent sur la xénophobie et la haine, et se réclament parfois explicitement d'une prétendue supériorité raciale ; ils s'accordent à rejeter

« l'immigré venu pour profiter de l'Etat-providence alors qu'il n'est pas et ne peut pas faire partie du peuple ». En somme, se dégage fortement une tendance forte xénophobe et raciste. Si l'on ne doit certainement pas banaliser le retour en force des mouvements populistes en Europe, on ne peut que partager l'inquiétude de Daniel Vernet quant à la diffusion de leurs thèmes et de leurs phobies : « jusqu'à en infecter les partis traditionnels qui, ne sachant comment s'en débarrasser, les reprennent à leur compte et leur accordent ainsi une douteuse respectabilité ». Bref tour d'horizon.

ALLEMAGNE

Parti de l'offensive étatique (PRO). Contre les « faux demandeurs d'asile » et pour l'extradition des « trafiquants de drogue africains ». 19,4 % aux élections régionales de Hambourg en septembre 2001.

AUTRICHE

Parti libéral d'Autriche (FPÖ). Dénonciation du système, hostilité à l'Union européenne et à l'immigration. 26,9% aux élections législatives d'octobre 1999, seconde force politique du pays. Entre au gouvernement en février 2000 et y détient sept portefeuilles (dont ceux des Finances, de la Justice et de la Défense).

BELGIQUE

Vlaams Blok (VB). Agitation permanente contre les étrangers, accessoirement pour l'indépendance de la Flandre. 26 % aux élections municipales d'octobre 2000, 33 % à Anvers.

DANEMARK

Parti du peuple danois (DF). A imposé l'immigration comme thème central de la politique intérieure danoise. 12 % aux législatives de novembre 2001, troisième parti politique, 22 députés. Parmi ses projets de loi : l'interdiction aux étrangers de même nationalité âgés de moins de 24 ans de se marier, suppression du délit de racisme dans le code pénal.

HONGRIE

Parti hongrois de la justice et de la vie (MIÉP). Son président M. Csurka déclare ouvertement son racisme à l'égard des Tsiganes et entretient des contacts avec Le Pen. Éliminé au premier tour des élections législatives d'avril 2002.

ITALIE

Alliance nationale et Ligue du Nord. Succédant à l'ancien parti néo-fasciste italien l'Alliance nationale a obtenu plus de 12 % des suffrages aux dernières législatives de 2001. La Ligue du Nord tient un discours clairement xénophobe : 3,9 % des votes. Participent tous deux à la coalition au pouvoir. La chambre des députés a voté en mai 2002 la loi sur l'immigration la plus restrictive d'Europe ; elle permet notamment à la police de prendre les empreintes digitales de tous les immigrés extra-communautaires, y compris ceux dont la présence est légale.

NORVÈGE

Parti du Progrès (FRP). Réclame l'instauration de quotas pour l'immigration et le renvoi des réfugiés dans leurs pays d'origine. Troisième formation politique aux élections législatives de septembre 2001 (26 députés).

PAYS-BAS

Liste Pim Fortuyn (LFP). Profondément xénophobe, partisan de la fermeture des frontières aux étrangers en dépit (?) de la présence de personnes originaires du Cap-Vert et du Surinam à sa direction. 34 % des voix aux élections municipales de mars 2002 à Rotterdam où l'élue de la LFP est maire-adjointe chargée de la ... Sécurité ! 26 sièges sur 150 aux élections du 15 mai 2002. Participe à la coalition gouvernementale sous la direction du parti de la droite chrétienne qui lui a demandé d'abandonner ses positions xénophobes...

(suite page 9) →



© François-Régis Aubert

Précarité et vote xénophobe en Europe

Tous les commentaires s'accordent à rappeler l'influence grandissante de la précarité économique et de la désespérance sociale dans les succès de l'extrême droite en Europe. Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la Conférence européenne des syndicats, confirme cette analyse et examine le rôle du mouvement syndical dans la lutte contre l'extrême droite. Entretien.



Différences : Un peu partout en Europe, les partis d'extrême droite ou populistes réalisent des scores électoraux importants, en particulier parmi les salariés aux revenus modestes, les précaires, les chômeurs... Quelle est l'analyse de la CES ?

Jean Lapeyre : Parmi les multiples raisons de ce vote, il y a l'insécurité, pas seulement celle suscitée par la délinquance, mais l'insécurité sociale induite par l'extension de la précarité. Nous avons connu depuis une quinzaine d'années un développement considérable des contrats de travail atypiques (temps partiel, CDD, intérim...) qui ont placé des travailleurs dans des situations aux marges de la pauvreté. Si l'on y ajoute le chômage structurel de longue durée, l'accroissement des inégalités sociales, et la transformation de nombre d'entreprises en machines à exclure, on comprend les raisons du sentiment d'angoisse et de frustration. Cela a favorisé toutes les démagogues que savent utiliser les partis d'extrême droite. Mais ils jouent aussi sur les fantasmes, la peur de l'autre, l'idée fautive que l'étranger occupe l'emploi du travailleur national. La menace a été maintes fois agitée d'une déferlante venant d'Europe centrale et orientale : on joue sur les craintes pour attiser les peurs.

Les syndicats n'ont-ils pas péché par une appréhension trop gestionnaire du système néo-libéral au lieu de s'opposer à ce qui précarise ?

Au niveau de la CES nous nous sommes battus contre les éléments de précarité contenus dans les contrats que j'évoquais. Il fallait notamment garantir l'égalité de traitement et la non-discrimination entre travailleurs à temps partiel (principalement des femmes) et les tra-

vailleurs à temps plein, entre personnes employées en CDI et en CDD. Le premier de ces accords (qui ont intégré ces garanties dans les législations européennes) a permis de modifier substantiellement la vie de cinq millions de salariés et surtout de femmes salariées en Grande-Bretagne. Nous avons malheureusement échoué en ce qui concerne le travail intérimaire : après quatorze mois de discussion, les employeurs ont refusé de s'engager sur le principe de l'égalité de traitement entre le travailleur intérimaire et le salarié exerçant une fonction comparable dans l'entreprise utilisatrice. Nous venons, par contre, de signer un accord entre partenaires sociaux sur le télétravail... Ce cadre européen auquel nous travaillons a aussi pour objectif d'éviter le dumping social entre pays de l'Union européenne. Par ailleurs, nous collaborons de plus en plus avec les ONG européennes car la lutte contre l'insécurité sociale n'est pas exclusivement syndicale : le syndicalisme doit créer, développer, stimuler des partenariats avec les associations qui agissent sur le terrain aux côtés des immigrés, des sans-abris, des populations les plus vulnérables ou les plus fragilisées.

« Pas un seul travailleur ne doit rester sur le carreau. Pour cela, il faut absolument qu'il y ait plus d'information, plus de consultation, plus de négociation. »

Pourtant, le volet social de la construction européenne est à la traîne et l'action syndicale n'a pas une grande visibilité au niveau européen...

Oui, il y a un décalage réel et nous organisons de grands rendez-vous précisément pour rendre plus visibles les revendications du syndicalisme européen ; des manifestations importantes ont lieu lors des sommets des chefs

d'Etat et de gouvernement : ce fut le cas à Porto, à Nice, à Bruxelles au mois de décembre 2001 où nous avons réuni 100 000 militants. A Porto Alegre, il y avait cinq cents syndicalistes venus défendre une vision positive de la mondialisation. Nous pensons que la globalisation de l'économie doit aller de pair avec une globalisation de la justice sociale. Ce n'est pas par un repli nationaliste que l'on répondra aux besoins de développement et à la nécessité de rééquilibrer le partage des richesses entre les pays et entre les continents. Mais il faut aussi rappeler que pendant la tenue du Forum social mondial de Porto Alegre, le siège de la centrale syndicale brésilienne a été pris d'assaut par un groupe armé et que dans les mois précédents cinq syndicalistes brésiliens ont été assassinés. Il n'y a pas de meilleure garantie du développement social que des syndicats libres qui jouissent de la capacité d'agir et de négocier.

Y compris dans la lutte contre le racisme ?

La lutte contre le racisme et la xénophobie est au cœur de notre action. Les 100 000 militants de Bruxelles étaient là pour plus d'Europe solidaire et contre les discriminations. Pour combattre l'extrême droite, il faut défendre le modèle social européen. Dans ce sens, nous avons fortement pesé pour que soit introduit par l'article 16 du Traité d'Amsterdam le fait que certaines activités telles que la santé, l'éducation, l'énergie, l'accès à l'eau ou à l'électricité ne relèvent pas du libre échange ou du marché. Les Services Publics et d'Intérêt Economique Général sont des éléments fondamentaux de cohésion et de justice sociales : c'est là un aspect important d'intégration et de lutte contre les exclusions. Et donc aussi pour assécher le terrain sur lequel prospère l'extrême droite.

Une partie des salariés et les chômeurs sont exaspérés par une Europe qui chaque année laisse sur le carreau des milliers de travailleurs congédiés pour cause de restructuration.

Nous voulons que les droits fondamentaux des citoyens inscrits dans la Charte adoptée à Nice puissent être intégrés dans le Traité de l'Union européenne afin qu'ils aient une valeur contraignante pour les Etats, et nous y travaillons. Il faut dire que le mouvement syndical européen a été à l'image des syndicats nationaux dans la période précédente, il a subi les mêmes problèmes : un affaiblissement, une situation défensive par rapport aux licenciements massifs, aux restructurations, aux mutations. Aujourd'hui l'évolution est nette, notre attitude devient plus offensive, plus propositionnelle. Nous devons rendre notre action plus visible au niveau confédéral mais aussi au niveau de nos fédérations européen-

nes de branches, dont certaines ont commencé à entreprendre des mobilisations européennes : c'est le cas du ferroviaire, du transport routier...

Mais ce n'est pas facile, il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton à Bruxelles pour déclencher une grève à l'échelle européenne. Pour les mois à venir nous envisageons d'axer notre réflexion et notre action sur les restructurations. Celles-ci sont souvent mal faites, mal argumentées et parfois injustifiées. Les partenaires sociaux vont entamer un travail d'analyse destiné à évaluer les possibilités d'anticipation et de gestion des restructurations lorsque l'évolution technique ou industrielle les rend nécessaires : pas un seul travailleur ne doit rester sur le carreau. Pour cela, il faut absolument qu'il y ait plus d'information, plus de consultation, plus de négociation. La discussion s'impose à tous : aux salariés parce qu'ils n'ont aucun intérêt à la fermeture des entreprises mais au contraire tout à gagner à son bon fonctionnement, aux patrons (ou à une partie d'entre eux) parce qu'ils ont conscience qu'ils peuvent avoir affaire à des réactions plus brutales, plus violentes, plus coûteuses et qu'il est plus intelligent de gérer les changements de manière socialement acceptable.

Les syndicats français telles que la CFDT ou la CGT ont mis en place toutes sortes d'action contre le racisme et l'extrême droite, par le biais de campagnes, de modules de formation, d'argumentaires, etc. Qu'en est-il ailleurs ?

Partout, au Danemark, en Belgique, en Autriche, en Italie bien sûr, il y a une vigilance accrue des syndicats pour ne pas laisser s'infiltrer des militants d'extrême droite ou des thèses xénophobes dans le syndicalisme. Dès que l'on a constaté la présence de militants du Vlaams Blok au sein d'organisations syndicales belges, ils ont été exclus. Le mouvement syndical est par essence pluraliste, mais l'universalité de ses valeurs lui interdit de tolérer le racisme sous toutes ses formes. Il est vrai qu'un peu partout on a connu une période défensive face aux agressions subies par le monde du travail, nos valeurs ont semblé en retrait. Ce n'est plus le cas : un regain de confiance dans le mouvement syndical s'est fait jour et aussi dans les valeurs de la solidarité et du combat collectif. Nous avons d'ailleurs tissé des liens avec les pays du Maghreb – par le biais d'un Forum syndical euro-méditerranéen – pour mener une réflexion et une action communes contre les discriminations qu'elles soient sexistes ou racistes. ♦

Entretien réalisé par Chérifa Benabdessadok

→ suite de la page 7

POLOGNE

Autodéfense sociale (Samoobrona). Partisan de « l'autodéfense paysanne ». 10 % aux législatives de septembre 2001, troisième force politique du pays.

PORTUGAL

Parti populaire (PP). Campagne des législatives du 17 mars 2002 axée sur l'insécurité et la défense des valeurs traditionnelles. 8,8 % des suffrages, participe au gouvernement avec le centre droit.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Parti républicain tchèque. Écarté du paysage politique lors des élections législatives de 1998. Discours xénophobe repris en partie par le Parti démocratique civique (ODS).

ROUMANIE

Romania Mare (PRM) (Parti de la grande Roumanie). Antisémitisme, xénophobe et ultranationaliste. 28 % des voix lors de l'élection présidentielle de décembre 2000.

ROYAUME-UNI

Parti national britannique (BNP). Campagne des élections locales de mai 2002 axée sur l'insécurité et la peur de l'islam : trois sièges. Abandonne son discours ouvertement raciste pour s'orienter vers un « parti nationaliste moderne ».

SLOVAQUIE

Mouvement pour une Slovaquie démocratique (HZDS). Nationaliste, opposé à la minorité hongroise du pays. 27 % des sièges aux élections de septembre 1998 (les prochaines élections législatives se dérouleront en ce mois de septembre 2002).

SUISSE

Union démocratique du centre (UDC). Nationaliste, anti-européen et milite pour un contrôle accru de l'immigration. Malgré des difficultés d'implantation en Suisse romande, 22,6 % aux élections de 1999. Participe à la coalition au pouvoir.

Synthèse documentaire : Chérifa B.

Sources

- Le grand dossier du *Monde* « Populismes d'Europe », 19/30 mai 2002
- « Du fascisme au national-populisme. Métamorphoses de l'extrême droite en Europe », Jean-Yves Camus, *Le Monde Diplomatique*, mai 2002
- *Ras l'front*, août-septembre 2002, n° 89 (lire rubrique Kiosques)
- « L'Europe face au populisme », *Alternatives internationales* avec *Alternatives économiques* et *Télérama*, juillet/août 2002, n° 3

Dissolution d'Unité radicale

Après que l'un de ses membres, Maxime Brunerie, eut tenté de tirer sur le président de la République lors du défilé du 14 juillet, le conseil des ministres a décidé la dissolution du groupuscule « Unité radicale » (UR) ; et ce, en vertu de l'application de la loi du 10 janvier 1936 relative aux groupes de combat et aux milices privées. Cette dissolution a été prononcée sur proposition du ministre de l'Intérieur qui a déclaré : « *Unité radicale prône, au travers notamment de ses publications, une hostilité de principe à toute forme d'immigration et son idéologie est fondée sur l'exaltation de la race blanche, la haine de l'étranger, plus particulièrement dirigée contre les communautés juives et arabes. Son antisémitisme n'est pas dissimulé.* » Le Mrap a salué cette décision comme une « exigence démocratique », tout en soulignant que les « appels provocateurs et insoutenables des responsables à la reconstitution de leur organisation » demandent une attentive vigilance quant aux « dispositions de la loi touchant à la reconstitution de ligues dissoutes ». En effet, les responsables du mouvement d'extrême droite, en particulier son porte-parole, Fabrice Robert, ont laissé clairement entendre qu'ils comptaient bien se transformer en véritable organisation politique. De fait, dès que le site internet d'UR a été interdit, à la demande de l'Union des étudiants juifs de France (UEJF) et de l'association J'accuse, un nouveau site « chargé d'assurer la transition », a été derechef créé. A suivre...



Controverse en Allemagne

Les autorités fédérales allemandes ont saisi la Cour constitutionnelle pour lui demander de vérifier la légalité du NPD, le parti le plus extrême de l'échiquier politique. Etat du débat outre-Rhin par Jan Hugel.

COMMENT protéger la société et les citoyens sans glisser vers un pouvoir autoritaire et en respectant les règles démocratiques ? : telle est la question soulevée par l'éventuelle interdiction du Parti national démocrate allemand (NPD), le plus extrémiste du spectre politique ; né en 1964 de l'agrégation d'anciens nazis et de groupuscules nostalgiques, comptant 6 000 adhérents environ, le NPD est foncièrement antidémocratique, il glorifie le national-socialisme et relativise le passé hitlérien. Ses agissements, sous la surveillance des services de l'Etat depuis plusieurs années, forment un tableau plus qu'inquiétant. Ainsi, selon le ministre de l'Intérieur, Otto Schily, « le nombre d'agressions contre les étrangers a augmenté de 40 % entre 1999 et 2000 : 13 753 actes de violence à caractère xénophobe, raciste et antisémite ont été commis par des extrémistes de droite ». Cent personnes ont été assassinées depuis 1990 : si l'appartenance politique des auteurs de ces actes racistes n'est pas avérée, l'influence du NPD est évidente. Malgré des scores électoraux médiocres, ses nervis terrorisent les gens dans les « zones nationales libérées » (c'est leur expression) et déci-

dent qui peut y mettre les pieds et qui en est exclu ! Faut-il interdire le NPD ? L'argument central des partisans du « oui » réside dans le caractère antidémocratique de ce parti, dans son mépris affiché pour l'ensemble des principes qui fondent la dignité humaine et dans son hostilité à la paix.. Enfanté par l'Histoire allemande, l'article 21 de la « Loi fondamentale » permet au ministre de l'Intérieur de dissoudre les partis qui constituent une menace pour l'ordre et les institutions démocratiques. Cette prérogative de l'exécutif a été utilisée à deux reprises par les autorités de l'ex-République fédérale d'Allemagne : contre le Parti communiste allemand (KPD) en 1956 et contre le Parti socialiste du Reich (SRP) successeur du NSDAP (le parti nazi) en 1952. Aujourd'hui, les trois instances fédérales – le gouvernement, la Chambre des députés et le Sénat – ont saisi la Cour constitutionnelle afin qu'elle examine la légalité du NPD, son respect ou non des clauses de la loi fondamentale. Cette saisine, aussi légitime soit-elle d'un point de vue juridique, est-elle pertinente d'un point de vue politique ? En d'autres termes, une démocratie aujourd'hui adulte ne doit-



« Le nationalisme tue » Mobilisation contre l'extrême droite Berlin novembre 2000

elle pas faire confiance au jeu démocratique et notamment aux électeurs ? De surcroît, cette procédure peut paraître superflue concernant un parti qui ne dépasse pas 1 % des suffrages. A contrario, l'interdiction ayant un impact symbolique fort, elle peut générer un effet dissuasif non négligeable.

Tandis que les partisans soulignent que la disparition du NPD améliorerait la réputation internationale de l'Allemagne, pour les détracteurs, l'interdiction est inefficace. De fait, depuis l'ouverture de l'instruction par la Cour constitutionnelle, le NPD s'est mis au travail : les sites Internet ont été nettoyés, la direction prend ses distances avec la violence et avec les skinheads, enfin les biens immobiliers du parti sont soustraits à d'éventuelles saisies au moyen de prête-noms. Constitué de plusieurs groupuscules et recyclant des militants de structures interdites comme le « Nationale Front », le « Deutscher Kameradschaftsbund » et le « Vikingjugend »... : la croissance du NPD provient elle-même d'interdictions antérieures. La scène de l'extrême droite serait certainement affaiblie, mais probablement pas pour longtemps, et le NPD aurait beau jeu de se présenter en martyr du système. Et puis, si l'interdiction était considérée comme infondée par la Cour, alors le NPD s'en prévaudrait pour revendiquer une légitimité politique et avec lui toute l'extrême droite.

In fine, on peut considérer que la fixation sur « l'Etat fort » et le judiciaire oblitère le débat politique de fond. Dans un article publié par le quotidien *Süddeutsche Zeitung* (30 août 2000), le sociologue Wilhelm Heitmeyer écrivait : « Si l'on commence par la fin d'un processus, on ne cherche évidemment plus à comprendre à quel stade les convictions et les violences prennent forme. »

En Allemagne, comme en France et partout ailleurs, le rempart de la démocratie c'est le citoyen engagé : voter ne suffit pas ! ♦

Manifestation des militants du NPD, Rostock, 1998. En 1992, les extrémistes y ont attaqué et incendié un foyer de demandeurs d'asile



© Boris Bochevinski

Kiosques

Ras l'front



RAS L'FRONT, l'incontournable mensuel édité par l'association éponyme, offre 24 pages d'informations et d'analyses liées à l'actualité politique, militante et culturelle. Au sommaire du numéro d'août/septembre : un dossier sur les législatives (les résultats du FN et du MNR comparés à ceux des élections législatives de 1997

et à l'élection présidentielle 2002, par départements et par régions) ; un gros plan sur les mobilisations des (et avec les) sans-papiers complété par une contribution d'Emmanuel Terray ; et plein d'autres articles, en particulier : une analyse du nazisme et la montée du fascisme en Italie, une nouvelle inédite de Gérard Delteil, les correspondances des collectifs locaux, des recensions de lecture, un texte du musicien de jazz Henri Texier... Et toujours la planche de dessins de Luz « Nos nazis les bêtes »... Ras l'front, BP 87, 75561 Paris Cedex 12

MIGRATIONS ÉTUDES n° 106

Adri L'Agence pour le développement des relations interculturelles publie dans ce numéro de *Migrations Etudes* la synthèse d'une enquête portant sur « l'identification des prati-

ques discriminatoires dans l'accès aux soins, en France métropolitaine, à l'égard des personnes d'origine étrangère ou supposées telles et résidant en France de façon régulière ou non ». L'enquête a été complétée par une analyse des appels reçus au numéro gratuit « 114 ». Tél : 01 40 09 69 19 et sur le site www.adri.fr/me/

MATIN BRUN Franck Pavloff Cheyne Editeur



Excellente idée que ce tiré-à-part : on en fait une provision que l'on stocke dans son sac (pour un euro l'exemplaire on aurait tort de se priver !), et on l'offre au gré des rencontres ou des départs (sur un quai de gare, au bistrot ou partout ailleurs). Ce texte, court bien sûr comme le sont généralement les nouvelles, est sobre, efficace, et cruellement réaliste. Les deux personnages, Charlie et son copain (le narrateur) vivent en « parfaits » hommes ordinaires la montée de « l'Etat brun ». Lorsque les autorités leur imposent de tuer leur chat et leur chien sous prétexte que désormais tous les chats et tous les chiens doivent être « bruns », ils obéissent pour ne pas avoir d'ennuis. Ils acquiescent encore et encore jusqu'au matin où...

Cheyne Editeur, 43400 Le Chambon-sur-Lignon Tél : 04 71 59 76 46 - Fax : 04 71 65 89 00

Chérifa B.



Une exposition éducative

« RACISME : du préjugé à la discrimination », dernière née des productions éducatives du Mrap, une exposition se déclinant en plusieurs séquences – *L'espèce humaine, une et multiple ; De la diversité au préjugé ; Quand le racisme fait loi ; Les discrimi-*

nations au quotidien ; Comment agir ? – Des éclairages pour démonter les mécanismes des préjugés spontanés ou culturellement construits qui sont à l'œuvre dans le rapport à l'altérité : sentiment d'étrangeté, tentatives de classification et tentation de hiéar-

chisation, mise à l'écart, rejet homicide. Des repères pour l'action et le combat pour l'égalité. L'iconographie est ici aussi essentielle que le texte : cartes, dessins, photographies, documents d'archives... et comment ne le serait-elle pas lorsqu'il s'agit du visage de l'Autre ? Un livret pédagogique est proposé qui favorisera l'utilisation éducative auprès des publics concernés, adolescents et adultes. Des commentaires et compléments

(cf. ci-contre) apportent, en s'appuyant sur l'iconographie, les compléments suivants :
 > des informations relatives aux différentes habitations illustrant le panneau
 > l'intérêt du thème : se loger est une nécessité universelle mais les contraintes objectives (climat, environnement, matériaux...), les pratiques culturelles, interviennent dans le type d'habitation, son aménagement, sa décoration et dans les manières d'habiter (nomadisme/sédentarité, taille du groupe hébergé, distinction entre les sexes, les classes d'âges...)
 > des pistes d'exploitation pédagogique : on peut faire travailler les publics sur des thèmes parallèles tels que « se nourrir », « se saluer », « compter le temps »... Une exposition en 20 panneaux (format 60 x 80 cm) proposée à la vente ou en location. ♦

Alain Pellé

Pour tout renseignement joindre le secteur Education Courriel : mrap.education@free.fr

Échos

■ Dans un communiqué du 30 juillet, le Mrap se déclare solidaire du combat que mène l'avocate tunisienne Rhadia Nasraoul pour les droits de l'Homme en dans son pays. Après 35 jours de grève de la faim, la militante poursuit son combat en France pour faire connaître les conditions carcérales des prisonniers politiques tunisiens, dont son propre mari, Hamma Hammami.

■ Le Mrap a porté plainte début août contre un site se réclamant de la défense d'Israël qui a retranscrit la liste des signataires d'un appel à « une paix juste au Proche-Orient » en accolant l'étoile de David à ceux d'entre eux qui sont juifs. Les internautes sont invités à leur envoyer « un crachat ou même un bon coup de batte de base-ball ». Pierre Mairat a déclaré que cela constituait « un fait gravissime sans précédent depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et un crime contre la mémoire ». Dans un communiqué du 19 juillet, le Mrap avait attiré l'attention des pouvoirs publics sur l'activité de groupes xénophobes, antisémites et anti-arabes qui diffusaient leurs messages sur Internet (en particulier Sos Racaille, Unité radicale et CPIAJ).

■ Une association de Tsiganes allemande a annoncé le 8 août son intention de porter plainte contre Leni Riefenstahl, qui a collaboré artistiquement avec le régime nazi, son film le plus connu étant « Les dieux du stade » sur les jeux Olympiques de Berlin en 1936. L'association lui reproche notamment « d'avoir sélectionné personnellement des Tsiganes dans un camp de concentration pour les faire jouer comme figurants ».

■ Dans une déclaration à l'AFP (22 août), le directeur de France Terre d'Asile, Pierre Henry, a exprimé son inquiétude « devant la xénophobie rampante de certains élus » et des difficultés grandissantes pour ouvrir des centres d'accueil de demandeurs d'asile dans certains départements.

■ Plus de 1 000 personnes se sont rassemblées le 24 août dans la ville de Rostock, en Allemagne pour commémorer les violences xénophobes qui avaient marqué la ville il y a dix ans; un foyer de demandeurs d'asile abritant des Roumains et des immigrés vietnamiens avait été attaqué et incendié. 120 Vietnamiens ont failli périr.

■ Six ans après l'évacuation musclée des sans-papiers de Saint-Bernard (23 août 1996), une manifestation nationale s'est déroulée à Paris le 24 août à l'appel de la Coordination nationale des sans-papiers et des organisations solidaires. Parmi les revendications : régularisation de tous les sans-papiers, libération des personnes emprisonnées pour défaut de papier, fermeture des centres de rétention, l'abolition de la double peine... Plusieurs dizaines de sans-papiers ont occupé la basilique Saint-Denis (93) et réclamé leur régularisation.

■ Rassemblement devant l'ambassade du Nigeria le 26 août, à l'initiative du Mrap, afin de protester contre la condamnation à mort par lapidation d'une jeune Nigériane accusée d'adultère

Du côté de Perpignan



La fédération des Pyrénées-Orientales a été particulièrement active depuis le début de l'année. Ainsi, dans le cadre de la semaine contre le racisme elle a organisé, le 23 mars : « L'aventure en couleurs » : un parcours citoyen, pour découvrir et partager. De nombreuses activités attendaient les visiteurs : tournoi de football, jeux de plateaux sur les droits de l'enfant, grands jeux de l'oie, jeux de massacre pacifiques, arts martiaux et manuels, rencontre audiovisuelle, contes. Ces animations, présentées sous la forme d'un rallye découverte où les participants passaient par des ateliers culturels ou festifs, se sont déroulées tout au long de la journée. L'objectif des organisateurs était de faire découvrir le quartier Saint-Jacques dans toutes ses dimensions (culturelle, historique, musicale etc.) et donner un « autre regard » du quartier. Il s'inscrit dans les projets labélisés « Les rendez-vous » de la jeunesse.

Ce projet a été élaboré avec de nombreux partenaires : le Fasild, la Caf, la municipalité de Perpignan, le 35 quai Vauban, le Conseil Général et la plupart des associations de quar-

tier qui ont accepté de participer à cette manifestation avec beaucoup de spontanéité. La fédération a animé un débat sur la double peine, organisé par la LDH, au cinéma Rive Gauche après que fut projeté le film de Bertrand Tavernier « Histoires de vies brisées ». Le Mrap a bien sûr participé à toutes les manifestations contre le Front national organisées dans la région entre avril dernier et mai, appelant à une mobilisation citoyenne et républicaine.

Dans le cadre de son partenariat avec la Codac, le Mrap a dénoncé l'existence forte de discriminations et l'obstacle qu'elles représentent dans l'accès à la citoyenneté. Au nom du Mrap qu'elle représentait à la réunion de la Codac du 20 juin, Marie-Josée a notamment affirmé que l'association « contribuera à ce que « des avancées soient effectuées pour donner droit à réparations des préjudices subis par les victimes, par des signatures de chartes départementales avec les professionnels de l'immobilier, du secteur hôtelier et des discothèques ». ♦

Malika Id Salah

Agenda

■ Meeting contre la double peine au Zénith, le 26 octobre à 13 heures avec le groupe La Tordue et ses invités. Tél : 04 78 29 56 91 www.unepeinepointbarre.org

■ Face à la montée de l'intolérance l'Unagev (Union nationale d'action auprès des gens du voyage) propose à la signature un texte

demandant le respect de la loi assignant aux maires de créer des aires d'accueil. Unagev, fax : 02 99 38 28 41 ou courriel : graveleaujean@wanadoo.fr

■ Le Groupov, qui a monté le « Discours sur le colonialisme » d'Aimé Césaire à Avignon, annonce que le spectacle « Rwanda 94 » (consacré au génocide) commenté dans *Différences* n° 227 sera représenté à la Grande Halle de la Villette au mois de novembre. A ne rater sous aucun prétexte.

Différences

43 bld de Magenta 75010 Paris - T : 01 53 38 99 99
Télécopie : 01 40 40 90 98 - E.mail : journal.differences@free.fr
2 € le numéro - Abonnement 21 € (11 n°/an)

Directeur de publication : Mouloud Aounit. Gérante bénévole : Marie-Annick Butez.

Rédactrice en chef - mise en page : Chérifa Benabdessadok. Directrice administrative : Florence

Festas. Abonnements : Isabel Dos Martires. Impression : Montligeon T : 02 33 85 80 00.

Commission paritaire n°63634 0247-9095 Dépôt légal 2002/09